

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.12.654

Société Publique  
Locale "Grand  
Angoulême Mobilité  
Aménagement" (SPL  
GAMA) : compte  
rendu annuel à la  
collectivité mandante  
pour la réalisation de  
l'opération du Pôle  
d'Echanges  
Multimodal de la gare  
d'Angoulême - Année  
2016

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

### Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

### Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

### Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.654**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE MANDANTE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME - ANNEE 2016**

Par convention du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à la société publique locale « GAMA » un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Ce compte rendu est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

Le montant global du mandat confié à GAMA est de 6 036 525 € HT (7 243 830 € TTC) hors révision. A ce montant de travaux propres au PEM s'ajoutent, pour l'ensemble de l'opération sur le parvis Est, les dépenses réalisées au droit du PEM Est dans le cadre de l'opération du BHNS. Ce montant est de 523 032 € HT (627 638 € TTC).

**Avancement du projet : Parvis Est**

Après la livraison du chantier fin 2015, quelques aménagements restaient encore à réaliser ; 2016 a permis de lever les réserves et de remettre à GrandAngoulême les espaces finis. Les différentes missions menées ont été les suivantes :

- Suivi des Levées de réserves : mise en œuvre des plantations
- Mise en œuvre de résine sur les voies bus,
- Consultation, attribution et installation (côté PEM Est) des lots abris voyageurs et abris vélos relancés suite à des résultats d'appel d'offres trop élevés
- Etudes de solutions d'amélioration du stationnement et de l'arrêt minute.

**Les marchés attribués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016**

A la fin de 2015, seuls les lots Abris Voyageurs (lot 7) et Abri vélo (lot 8) restaient à être attribués pour le PEM Est. Suite à un appel d'offres infructueux, la consultation a été relancée fin 2015 pour une attribution et une mise en place en 2016. A noter que ces 2 lots concernent les deux côtés du PEM.

Le lot 7 a été attribué à la société AGILIS pour un montant estimatif de 91 450 € HT (marché au BPU). A noter qu'une part importante de ce lot est imputée sur le projet du BHNS pour les abris côté Est des voyageurs des bus urbains et cars interurbains (61 640 € HT).

Le lot 8 a été attribué à la société ALTINNOVA pour un montant de 149 580 € HT (marché au BPU).

**Montant des dépenses réalisées**

A la fin 2016, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat est de 5 016 830 € TTC (4 456 269 € TTC à fin 2015 soit 62 % du mandat hors BHNS) représentant 69% du mandat. Les dépenses pour l'année 2016 seule sont de 560 561 € TTC et ont essentiellement concerné les travaux de finition (cf § 2.2), les branchements et raccordements, et l'abri vélo (les abris voyageurs sur le PEM Est ont été payés dans le cadre du mandat du BHNS).

Conformément aux articles L 300-4 et L 300-5 du code de l'urbanisme, et à l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le compte rendu annuel à la collectivité mandante (CRACM) 2016 de l'opération de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Angoulême présenté par la SPL GAMA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**CRACM PEM  
2016**

**COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE  
MANDANTE (CRACM)  
Année 2016**

**Réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la  
Gare d'Angoulême**



Indice	Date	Statut
A	25/10/2017	Création

Rédigé	Vérifié	Validé le
SD	JPP/ BM	26/10/2017

## 1 Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Etat des Missions .....	5
2.1 Rappel du mandat confié et évolution.....	5
2.2 Avancement du projet .....	5
2.3 Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel .....	6
3. Le suivi contractuel des marchés .....	6
3.1 Les marchés attribués au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 et leur évolution.....	6
3.2 Les marchés attribués entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.....	6
3.3 Etat des marchés à attribuer .....	6
4. Etat financier.....	7
4.1 Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation.....	7
4.2 Montant des dépenses réalisées.....	7
4.3 Etat des marchés attribués/ A attribuer .....	7
4.4 Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat .....	7
4.5 Etat des recettes et Trésorerie.....	7
4.6 Echancier des dépenses à venir .....	8
5. Synthèse .....	8

## ***1. Introduction***

---

Par convention en date du 18 décembre 2013, GrandAngoulême a confié à GAMA un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Conformément à l'article 8.3 de cette convention et en vertu du contrôle analogue exercé par GrandAngoulême, GAMA doit transmettre chaque année, au plus tard au mois d'octobre, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Mandante (CRACM) de l'année précédente.

Ce rapport annuel est destiné à l'information de la maîtrise d'ouvrage portant sur l'état des différentes missions confiées au mandataire.

Il comporte notamment le bilan financier prévisionnel actualisé des activités objet du mandat avec l'état des réalisations en recettes et en dépenses, estimations des recettes et dépenses à réaliser, résultat final prévisionnel.

Ce compte rendu est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation.

Le présent CRACM concerne l'année 2016.

## 2. Etat des Missions

---

### 2.1 Rappel du mandat confié et évolution

Par délibération n° 2013.10.257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec GAMA, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, pour mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

A ce titre, le périmètre de la délégation de maîtrise d'ouvrage comprend :

- le réaménagement du parvis Est de la gare,
- la création d'un parvis Ouest de l'autre côté du faisceau des voies ferrées,
- la coordination et l'interface du projet passerelle avec la réalisation des parvis Est et Ouest.

Le budget global de l'opération est de 6 036 525 € HT selon la répartition suivante :

- Infrastructure et aménagements : 5 116 669 € HT
- Equipement informations voyageurs intermodal, billettique intermodale, gestion des feux : 319 792 € HT
- Etudes frais MOA, MOE et prestations de service : 600 064 € HT

Ce contrat a été modifié en 2016 par avenant n° 2 du 29 décembre 2016 pour tenir compte de l'évolution des prestations confiées à GAMA : modification des délais de livraison, phasage, modification de programme, assistance communication,.... L'avenant a représenté une augmentation de 98 750 € HT par rapport au montant initial du marché (l'avenant n°1 n'avait pas eu d'incidence financière). L'enveloppe globale du montant du mandat reste inchangée.

### 2.2 Avancement du projet

- **PEM Est de la GARE**

Après la livraison du chantier fin 2015, quelques aménagements restaient encore à réaliser; 2016 a permis de lever les réserves et de remettre à GrandAngoulême les espaces finis. Quelques points sont à revoir. Le fonctionnement de l'arrêt minute a fait l'objet de nombreux échanges mais son aspect définitif n'est pas encore arrêté. Par ailleurs, la SNCF a lancé ses travaux sur le bâtiment voyageur. Les différentes missions menées ont été les suivantes :

- Suivi des Levées de réserves : Mise en œuvre des plantations
- Mise en œuvre de résine sur les voies bus,
- Consultation, attribution et installation (côté PEM Est) des lots Abris voyageurs et abris vélos relancés suite à des résultats d'appel d'offre trop élevés
- Etudes de solutions d'amélioration du stationnement et de l'arrêt minute

- **PEM Ouest de la GARE**

Le projet est toujours arrêté au niveau AVP, dans l'attente de précisions sur le planning et sur les modifications de programme à prendre en compte. Il n'y a pas eu de prestations réalisées sur cet aménagement en 2016.



## 2.3 Les Prochaines étapes/ Planning prévisionnel

- **PEM Est de la GARE**

Avec des incertitudes sur les espaces disponibles (devenir de la maison de la mobilité) pour l'amélioration de la desserte de la gare et de l'arrêt minute, 2016 n'a pas permis de mener à bien les études et travaux nécessaires. 2017 devra trouver les solutions (aménagement et gestion du stationnement) pour permettre à ce côté du PEM de trouver son rythme de croisière en attendant l'ouverture du PEM Ouest (avec la totalité du stationnement). Des travaux de finitions seront également à réaliser au pied de la passerelle.

- **PEM Ouest de la GARE**

Le retard dans la réalisation des travaux de la passerelle, consécutif au désengagement de la SNCF sur la mise à disposition de faisceaux pour les travaux au-dessus des voies, n'a pas permis de respecter le planning prévu initialement: le projet est actuellement arrêté au niveau AVP, dans l'attente de précisions sur le planning et sur le programme. Les travaux auront certainement lieu courant 2018 pour la passerelle. La réalisation du PEM Ouest est prévue en suivant. Il faudra donc avancer sur ce dossier en 2017 pour permettre un lancement des travaux courant 2018.

### **3. Le suivi contractuel des marchés**

---

#### 3.1 Les marchés attribués au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et leur évolution

Les marchés attribués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 concernaient presque exclusivement le PEM Est. Celui-ci étant quasiment terminé à cette date, les marchés n'ont que fait l'objet que de modifications à la marge (ajouts de prix unitaires pour des montants faibles, changement de nom d'une entreprise et prolongation de délai pour tenir compte des conditions météorologiques impropres à la réalisation de certaines prestations).

#### 3.2 Les marchés attribués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016

A la fin de 2015, seuls les lots Abris Voyageurs (lot 7) et Abri vélo (lot 8) restaient à être attribués pour le PEM Est: suite à un appel d'offre infructueux, la consultation a été relancée fin 2015 pour une attribution et une mise en place en 2016. A noter que ces 2 lots concernent les deux côtés du PEM.

Le lot 7 a été attribué à la société AGILIS pour un montant estimatif de 91 450 € HT (marché au BPU). A noter qu'une part importante de ce lot est imputée sur le projet du BHNS pour les abris côté Est des voyageurs des bus urbains et cars interurbains (61 640€ HT)

Le lot 8 a été attribué à la société ALTINNOVA pour un montant de 149 580 € HT (marché au BPU).

#### 3.3 Etat des marchés à attribuer

##### **PEM Est de la GARE :**

Les modifications pour l'amélioration du stationnement et de l'arrêt-minute, si elles sont validées, feront l'objet de nouveaux marchés en 2017 et/ou 2018. Le montant estimatif de ces marchés dépendra des solutions retenues.

## **PEM Ouest de la GARE :**

Compte tenu du décalage dans la réalisation de ce côté de la gare (cf § 2.3), l'attribution des marchés de travaux concernés ne se fera pas avant 2017. Il faudra d'ici là retenir une maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'AVP suite aux différentes évolutions du programme (aménagement d'un arrêt minute côté Ouest, modification du stationnement,...), la réalisation du DCE et le suivi des entreprises de travaux.

L'enveloppe des travaux actuellement établie sur la base de l'AVP de juin 2015 est de **1 303 660.75 € HT.**

## ***4. Etat financier***

---

### **4.1 Rappel des montants confiés au titre du mandat de délégation**

Le montant global du mandat confié à GAMA est de 6 036 525€ HT (7 243 830 € TTC) hors révision. A ce montant de travaux propres au PEM s'ajoutent, pour l'ensemble de l'opération sur le parvis Est, les dépenses réalisées au droit du PEM Est dans le cadre de l'opération du BHNS. Ce montant est de 523 032 € HT (627 638 € TTC).

### **4.2 Montant des dépenses réalisées**

A fin 2016, le montant total cumulé des dépenses réalisées dans le cadre du mandat est de 5 016 830 € TTC (4 456 269 € TTC à fin 2015 soit 62 % du mandat hors BHNS) représentant 69% du mandat. Les dépenses pour l'année 2016 seule sont de 560 561 € TTC et ont essentiellement concerné les travaux de finition (cf § 2.2), les branchements et raccordements, et l'abri vélo (les abris voyageurs sur le PEM Est ont été payés dans le cadre du mandat du BHNS).

### **4.3 Etat des marchés attribués/ A attribuer**

4 365 770 € HT de marchés ont été attribués (réajustement par rapport à 2015), soit 72,3% de l'enveloppe globale de l'opération.

L'établissement des décomptes généraux définitifs étaient en cours en 2016.

Le montant des marchés à attribuer, marchés essentiellement sur le PEM Ouest, représente **27,7% de l'enveloppe, soit 1 670 755 € HT.**

### **4.4 Etat prévisionnel des dépenses à fin de mandat**

Le montant estimatif des dépenses, hors révision, est relativement conforme au montant confié dans le cadre du mandat. Il n'y a pas d'écart significatif à fin 2016 par rapport à ce montant. Néanmoins, ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des changements éventuels de programme du parvis Ouest, de la reprise de la configuration de l'arrêt minute du parvis Est ou de la modification de la gestion du stationnement sur la partie Est de la gare (mise en place de contrôles d'accès). Il conviendra également de tenir compte de l'actualisation des budgets avec le décalage des travaux du parvis Ouest.

### **4.5 Etat des recettes et Trésorerie**

Les recettes liées au mandat pour GAMA sont constituées des appels de fonds auprès du GrandAngoulême.

Pour rappel, la trésorerie du mandat est constituée par la différence entre les appels de fonds réguliers à GrandAngoulême en recette d'une part et les dépenses propres au mandat, d'autre part. Le solde de trésorerie au 31/12/2016 est de 310 235 € (318 048 € au 31/12/2015).

#### 4.6 Echancier des dépenses à venir

Les travaux sur le parvis Est sont terminés, sauf pour la reprise de l'arrêt minute et du contrôle d'accès des différents parcs de stationnement s'ils étaient confirmés. Les études du parvis Ouest devraient reprendre en 2017 pour une réalisation des travaux fin 2018/début 2019.

Sur cette base, l'échéancier prévisionnel est le suivant : **A CORRIGER**

2017 : dépenses d'études, et compléments travaux PEM Est : 125 444 € TTC

2018 : dépenses essentiellement de travaux : 735 041 € TTC

2019 : dépenses essentiellement de travaux : 1 366 515 € TTC

### 5. Synthèse

---

Le Parvis Est, partie la plus importante, en volume de travaux, du PEM d'Angoulême, a été livré à la fin de l'année 2015, et les quelques travaux qui n'avaient pu être réalisés pour des questions de température (résine), ou de marchés infructueux (abris) ou les petits travaux de finition ou de reprise ont été terminés en 2016. L'arrêt minute et la gestion du stationnement devront être revus en 2017 en fonction de la suite qui sera donnée au projet de la maison de la mobilité.

Le décalage de la construction de la passerelle, prévue en 2018, reporte, de fait, la fin de l'opération du Pôle d'échanges multimodal. En parallèle, des opérations connexes sont prévues soit sur son emprise, soit à proximité, ne permettant pas de profiter complètement de ces aménagements avant 2019. C'est à cette date que devrait se terminer la réalisation du parvis Ouest et que le PEM biface pourra enfin trouver son rythme de croisière.

Si le budget global de l'opération, hors révision, est maîtrisé, des aléas subsistent néanmoins selon les modifications éventuelles à venir sur le PEM Ouest et les compléments à apporter sur le PEM Est (gestion du stationnement, modification de la configuration des arrêts réservés).